

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024**

L'an **Deux Mil Vingt Quatre** et le **Deux Avril** à Dix-Neuf heures Trente

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick **BOUILLON**, Président du SMAAA en séance ordinaire.

Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents

Membres du Conseil d'Etat du Syndicat Mixte d'Aménagement du Pays de l'Arche et de ses Affinés															
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME J.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Prés	MAMESSIER F.	SM	Prés	
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL.	suppl	GC	Prés	DUMONTET B.	SM	Prés
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Abs	GAGET C.	SM	Exc	
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(Pdt)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Prés	
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Prés	
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Abs	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés	
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Prés	
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc	LAROCHE C.	GC	Abs	CHARVET JD.	MB	Exc				
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Prés				
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Abs				
AUDUC JM.	suppl	LGC	DESPIERRES P.	GC	Exc	PERCHE J.	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Abs				

Secrétaire Séance : **Paul DUMONTET**

Date de Convocation CS et d'Affichage :

MARDI 26 MARS 2024

Date de Délibération du CS

MARDI 02 AVRIL 2024

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice : 51 dont absents ce jour 23

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération : 28 dont représentés par suppléants 3

Objet de la Délibération : **COMPTE GESTION SGC 2023 – SMAAA**

NUMERO DE DELIBERATION : **001-2024-M04-J02**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
001-2024-M04-J02	28	0	0	ACCEPTEE

Le Président présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte PRINCIPAL du SMAAAA pour l'année 2023 écoulée telle que présentée dans le Compte de Gestion transmis par le SGC Charolais-Brionnais.

30500 - S.M AFFLUENTS ARCONCE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	33 567,30		222,60		33 789,90
Fonctionnement	35 686,33		93 751,93		129 438,26
TOTAL I	69 253,63		93 974,53		163 228,16
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	69 253,63		93 974,53		163 228,16

30500 - S.M AFFLUENTS ARCONCE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	38 000,00	235 000,00	273 000,00
Titres de recette émis (b)	222,60	235 162,02	235 384,62
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	222,60	235 162,02	235 384,62
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	38 000,00	235 000,00	273 000,00
Mandats émis (f)		141 586,35	141 586,35
Annulations de mandats (g)		176,26	176,26
Depenses nettes (h = f - g)		141 410,09	141 410,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	222,60	93 751,93	93 974,53
(h - d) Déficit			

Le Compte de Gestion présente

- Une somme de **222,60 €** de recettes titrées en INVESTISSEMENT
- Une somme de **0,00 €** de dépenses mandatées en INVESTISSEMENT
 - Soit au final un **excédent d'un montant de + 222,60 € en INVESTISSEMENT** pour l'exercice 2023
- Une somme de **235 162,02 €** de recettes titrées en FONCTIONNEMENT
- Une somme de **141 410,09 €** de dépenses mandatées en FONCTIONNEMENT
 - Soit au final un **excédent d'un montant de + 93 751,93 € en FONCTIONNEMENT** pour l'exercice 2023

Soit à la clôture de l'exercice 2023 au 31/12/2023, un excédent d'exercice constaté de **+ 93 974,53 €**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arconce, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité,

- **APPROUVE le Compte de Gestion 2023 du Compte PRINCIPAL du Syndicat d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAAA) transmis par le Trésorerie du Service de Gestion Centralisée (SGC) CHAROLAIS-BRIONNAIS situé à CHAROLLES et clos en excédent constaté de + 93 974,53 €**

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS
**SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024**

L'an	Deux Mil Vingt Quatre	et le	Deux Avril	à Dix-Neuf heures Trente
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON, Président du SMAAA en séance ordinaire.				
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents				
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC Abs
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC Prés
BOURGEOIN D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC Prés
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PD)	GC Prés
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC Prés
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC Prés
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC Prés
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC Exc
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC Prés
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC Exc
AUDUC JM.	suppl LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC Exc
			DORME G.	GC Abs
			DUCHET G.	GC Abs
			DUMONTET P.	GC Prés
			DURAND R.	GC Abs
			GAUTHIER B.	GC Abs
			GAUTHERON R.	GC Abs
			GOYARD R.	GC Prés
			LAROCHE C.	GC Abs
			MICHEL JC.	GC Abs
			PALLOT S.	GC Abs
			PERCHE J	GC Prés
			PERRETTE G.	GC Prés
			PETIT JL.	GC Prés
			POTHIAU P.	GC Abs
			SOUFFLOT H.	GC Prés
			POMMIER JM.	MA Prés
			PROST D.	MA Prés
			PROST G. ^(VP)	MA Prés
			CHARVET JD.	MB Exc
			CHORIER J.	MB Prés
			DUFOUR D. ^(VP)	MB Abs
			BAUMER C.	SM Abs
			MAMESSIER F.	SM Prés
			DUMONTET B.	SM Prés
			GAGET C.	SM Exc
			RAVAUD J.	SM Prés
			SARROCA R. ^(VP)	SM Prés
			BARCLAY P.	SM Prés
			VERNAVY C.	SM Prés
Secrétaire Séance : Paul DUMONTET				
Date de Convocation CS et d'Affichage :		MARDI 26 MARS 2024		Date de Délibération du CS : MARDI 02 AVRIL 2024
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :		51		dont absents ce jour : 23
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération :		28		dont représentés par suppléants : 3

Objet de la Délibération : **COMPTE ADMINISTRATIF 2023-SMAAA**

NUMERO DE DELIBERATION : **002-2024-M04-J02**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
002-2024-M04-J02	28	0	0	ACCEPTEE

Le Président présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte PRINCIPAL du SMAAA pour l'année 2023écoulée telle que présentée dans le Compte Administratif du Syndicat Mixte de l'Arconce.

INVESTISSEMENTS 2023 :

Dépenses/Mandats : - 00 000,00 €

Recettes/Titres : + 00 222,60 €

Excédent 2023 : + 00 222,60 €

Report 2022 : + 33 567,30 €

CLÔTURE 2023 : + 33 789,90 €

FONCTIONNEMENT 2023 :

Dépenses/Mandats : - 141 410,09 €

Recettes/Titres : + 235 162,02 €

Excédent 2023 : + 093 751,93 €

Report 2022 : + 035 686,33 €

Affectation 2022 : - 000 000,00 €

CLÔTURE 2023 : + 129 438,26 €

Exercice 2023 INV : + 000 222,60 €

Exercice 2023 FCT : + 093 751,93 €

Exercice Clôture : + 093 974,53 €

INVEST 2023 : + 033 789,90 €

FONCT 2023 : + 129 438,26 €

CLÔTURE 2023 : + 163 228,16 €

(Avant Restes-à-Réaliser éventuels)

Les membres du Comité Syndical ont pu délibérer les résultats identiques en tout point du Compte de Gestion 2023 du Compte PRINCIPAL du Syndicat Mixte de l'Arconce et faisant apparaître les données résumées ci-dessus. En delà de la clôture excédentaire à + 163 228,16 € le Président expose qu'il n'y a aucun restes-a-réaliser en INVESTISSEMENT qui doivent être pris en compte pour être réaffectés à l'exercice 2024 et qui ne pourront être mandatés ou titrés qu'au-delà du 01 Janvier 2024, sur l'exercice budgétaire 2024, mais que le Président souhaite tout de même rattacher administrativement à l'exercice clos 2023

Au constat qu'aucun déficit de clôture en INVESTISSEMENT 2023 n'est à couvrir sur la clôture 2023 au 31/12/2023 et qu'aucun Restes-à réaliser en INVESTISSEMENT 2023 en dépenses ou recettes n'est à couvrir, le montant total des sommes à couvrir (sur l'excédent de clôture de FONCTIONNEMENT, soit 93 751,93 €), est donc nul à 0,00 € et la clôture budgétaire globale du Compte administratif de 2023 reste au final un excédent de + 163 228,16 € au 1^{er} Janvier 2024 soit +33 789,90 € en excédent en clôture d'INVESTISSEMENT additionnés de + 129 438,26 € en excédent en clôture de FONCTIONNEMENT.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arconce, après en avoir débattu, délibère (en l'absence du Président du SMAAA durant l'exercice 2023, n'ayant pas pris part au vote) et ce, sous la présidence temporaire et ponctuelle de Gilles PERRETTE, membre du syndicat représentant la CC Le Grand Charolais :

- **APPROUVE** à main levée, les données du Compte Administratif 2023 du Compte PRINCIPAL du Syndicat Mixte Arconce dit SMAAA.
- **CONSTATE** le montant de clôture 2023 en FONCTIONNEMENT représentant un excédent de + 93 751,93 € au 31/12/2023
- **CONSTATE** le montant de clôture 2023 en INVESTISSEMENT représentant un excédent de + 00 222,60 € au 31/12/2023
- **CONSTATE** une clôture de l'exercice 2023 représentant un excédent de + 93 974,53 € au 31/12/2023
- **CONSTATE** un montant de clôture globale de +163 228,16 € d'excédent au 31/12/2023 après reprise des sommes en report de 2022

Pour Extrait Certifié Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre		et le Deux Avril		à Dix-Neuf heures Trente											
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Président du SMAAA en séance ordinaire.															
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents															
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Prés	MAMESSIER F.	SM	Prés	
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT J.L.	suppl	GC	Prés	DUMONTET B.	SM	Prés
BOURGEOIN D.	BSB	Abs	BORDAT G.	suppl	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Abs	GAGET C.	SM	Exc
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDI)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Prés	
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Prés	
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Abs	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés	
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAY C.	SM	Prés	
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc	LAROCHE C.	GC	Abs	CHARVET J.D.	MB	Exc				
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Prés				
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Abs				
AUDUC JM.	suppl	LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC	Exc	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Abs			
Secrétaire Séance		Paul DUMONTET													
Date de Convocation CS et d’Affichage :				MARDI 26 MARS 2024				Date de Délibération du CS				MARDI 02 AVRIL 2024			
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :								51		dont absents ce jour				23	
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA avant pris part à la délibération :								28		dont représentés par suppléants				3	

Objet de la Délibération : **AFFECTATIONS du CA2023 au BP2024 -SMAAA**

NUMERO DE DELIBERATION : **003-2024-M04-J02**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
003-2024-M04-J02	28	0	0	ACCEPTEE

Le Président rappelle les données de clôture du COMPTE ADMINISTRATIF 2023 de l'exécution budgétaire du COMPTE PRINCIPAL du SMAAA qui vient juste d'être délibéré par l'assemblée.

Les membres du Comité Syndical de l'Arconce, ayant approuvé à main levée, à l'unanimité moins une voix, en l'absence de Mr le Président qui n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif du Compte PRINCIPAL du SMAAA, ce dernier propose les affectations de résultats suivantes de clôture du Compte Administratif 2023 au nouveau Budget Primitif 2024 du SMAAA :

- A l'article 1068 en RECETTES INVESTISSEMENT du BP2024, la somme de 0,00 € d'affectation de résultats 2023 pour couvrir
 - Aucun déficit de clôture 2023 en INVESTISSEMENT constaté, qui devrait être couvert par le montant de l'excédent constaté par ailleurs en FONCTIONNEMENT à la clôture 2023 au 31/12/2022
 - Aucun Reste-à réaliser 2023 en Dépenses d'INVESTISSEMENT qui serait à mandater en 2024.
- A l'article 001 en RECETTES d'INVESTISSEMENT du BP2024, la somme de + **33 789,90 €** pour constater l'excédent résiduel de clôture 2023 en INVESTISSEMENT au 31/12/2023
- A l'article 002 en RECETTES de FONCTIONNEMENT du BP2024, la somme de + **129 438,26 €** pour constater l'excédent résiduel de clôture 2023 en FONCTIONNEMENT au 31/12/2023 correspondant à
 - A l'excédent de clôture 2023 brut en FONCTIONNEMENT de la somme de + **129 438,26 €** initial calculé
 - Réduits d'aucun besoin de couverture du déficit de clôture d'INVESTISSEMENT 2023 constatés de 0,00 € et affectés en dépenses d'investissement et affectées au 1068 en recettes d'investissement au BP2024
 - Réduits d'aucun besoin de couverture en dépenses de RAR de 2023 à venir à réaffecter à 2024

COMPTE SMAAA		RESULTAT CLOTURE PRECEDENTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	PART AFFECTEE RESULTATS	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE INTERMEDIAIRE	RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL	RESTE-A-REALISER INVESTISSEMENT	PART AFFECTEE RESULTATS
ANNEE N	30500	ANNEE N-1	ANNEE N	ANNEE N	ANNEE N	ANNEE N	ANNEE N	ANNEE N	RECETTES ANNEE N	DEPENSES ANNEE N
2022	INVEST FONCT	au 31/12/2021	au 01/01/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022
		30 155,48 €	0,00 €	3 411,82 €	3 411,82 €	33 567,30 €	69 253,63 €	2022	0,00 €	0,00 €
		92 072,71 €	171 333,90 €	114 947,52 €	0,00 €	-56 386,38 €	35 686,33 €			
2023	INVEST FONCT	au 31/12/2022	du 01/01/2023	au 31/12/2023	au 31/12/2023	au 31/12/2023	au 31/12/2023	au 31/12/2023	au 31/12/2023	au 31/12/2023
		33 567,30 €	0,00 €	222,60 €	222,60 €	33 789,90 €	163 228,16 €	2023	0,00 €	0,00 €
		35 686,33 €	141 410,09 €	235 162,02 €	0,00 €	93 751,93 €	129 438,26 €			
2024	INVEST FONCT	au 31/12/2023	du 01/01/2024	au 31/12/2024	au 31/12/2024	au 31/12/2024	au 31/12/2024	au 31/12/2024	au 31/12/2024	au 31/12/2024
		33 789,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 228,16 €	2024	0,00 €	0,00 €
		129 438,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	129 438,26 €				

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arconce, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité

- **APPROUVE** les affectations de résultats du Compte Administratif 2023 du Compte PRINCIPAL du Syndicat Mixte de l'Arconce SMAAA et les reports au Budget Primitif 2024 à savoir :
 - **33 789,90 € d'excédent d'investissement** en clôture au 31/12/2023 CA 2023 en Ligne 001 de RECETTES du BP 2024
 - **129 438,26 € d'excédent de fonctionnement** en clôture au 31/12/2023 CA 2023 en Ligne 002 de RECETTES du BP 2024

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024**

L'an		Deux Mil Vingt Quatre		et le		Deux Avril		à Dix-Neuf heures Trente							
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Président du SMAAA en séance ordinaire.															
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents															
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Prés	MAMESSIER F.	SM	Prés	
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL.	GC	Prés	DUMONTET B.	SM	Prés	
BOURGEOIN D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Abs	GAGET C.	SM	Exc	
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(Pdt)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Prés	
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Prés	
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Abs	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés	
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Prés	
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc	LAROCHE C.	GC	Abs	CHARVET JD.	MB	Exc				
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Prés				
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Abs				
AUDUC JM.	suppl	LGC	DESPIERRES P.	GC	Exc	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Abs				
Secrétaire Séance		Paul DUMONTET													
Date de Convocation CS et d’Affichage :				MARDI 26 MARS 2024				Date de Délibération du CS				MARDI 02 AVRIL 2024			
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :								51		dont absents ce jour				23	
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération :								28		dont représentés par suppléants				3	

Objet de la Délibération : **COTISATION 2023 des CCs ADHERENTES au SMAAA**

NUMERO DE DELIBERATION : **007-2023-M03-J27**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
007-2024-M04-J02	28	0	0	ACCEPTEE

Le Président rappelle la modification des statuts, entraînant le mode de contribution des communautés de communes adhérentes au SMAAA, fixant une participation de chaque communauté de communes, au prorata du nombre d'habitants situés sur le bassin versant de l'Arconce.

Le montant pour l'année 2024, qui constitue la deuxième année du nouveau Contrat Territorial numéro 2 d'une durée de 6 années entre 2023 et 2028, reste fixé à 3,85 € par habitant, ce qui donne pour la participation de chaque communauté de communes, au prorata du nombre d'habitants situés sur le bassin versant de l'Arconce, les montants suivants réajustés aux nouvelles populations INSEE au 1^{er} Janvier 2024 des communes représentées au sein de leur Communauté de Communes respectives.

CC Le Grand Charolais	42 971,60 €
CC Brionnais Sud Bourgogne	6 302,16 €
CC de Semur en Brionnais	4 411,39 €
CC de Marcigny	2 902,19 €
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	2 925,31 €
Soit un total de	59 512,65 €

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arconce, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité

- **APPROUVE** la participation financière des communautés de communes adhérentes à **59 512,65 €** pour l'exercice 2024 soit :
 - pour la CC Le Grand Charolais une cotisation 2024 d'un montant de 42 971,60 €
 - pour la CC Brionnais Sud Bourgogne une cotisation 2024 d'un montant de 6 302,16 €
 - pour la CC de Semur-en-Brionnais une cotisation 2024 d'un montant de 4 411,39 €
 - pour la CC de Marcigny une cotisation 2024 d'un montant de 2 902,19 €
 - pour la CC de St-Cyr-Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais une cotisation 2024 d'un montant de 2 925,31 €
- **AUTORISE** le Président à établir les titres correspondants à la perception des Recettes auprès des CCs Partenaires du CT2

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024

L'an **Deux Mil Vingt Quatre** et le **Deux Avril** à Dix-Neuf heures Trente
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick **BOUILLON**, Président du SMAAA en séance ordinaire.

Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents											
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Prés
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL.	suppl	GC
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Abs
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Abs	PROST D.	MA	Prés
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc	LAROCHE C.	GC	Abs	CHARVET JD.	MB	Exc
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Prés
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Abs
AUDUC JM.	suppl	LGC	DESPIERRES P.	GC	Exc	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Abs

Secrétaire Séance	Paul DUMONTET		
Date de Convocation CS et d’Affichage :	MARDI 26 MARS 2024	Date de Délibération du CS	MARDI 02 AVRIL 2024
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :	51	dont absents ce jour	23
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération :	28	dont représentés par suppléants	3

Objet de la Délibération : **BUDGET PRIMITIF 2024-CPTE PRINCIPAL SMAAA**

NUMERO DE DELIBERATION : **004-2024-M04-J02**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
004-2024-M04-J02	28	0	0	ACCEPTEE

Le Président présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les propositions d'affectation de crédits du Budget Primitif 2024. Il rappelle les toutes dernières affectations de résultats du CA 2023 faites au BP2024

Le Président propose un budget primitif 2024 du Compte Principal du Syndicat Mixte Arconce dit SMAAA équilibré à

- **400 k€ en FONCTIONNEMENT**
- **40 k€ en INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2023	40 000,00 €
001	Déficit d'investissement	2023	0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT		2024	40 000,00 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		2024	
16	Capitaux d'Emprunts	2024	0,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	2024	10 000,00 €
21	Immo Corporelles	2024	30 000,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT		2024	
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2024	0,00 €
041	Opérations Patrimoniales	2024	0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2023	40 000,00 €
001	Excédent Investissement Antérieur	2023	33 789,90 €
023	Virement de Section Fonctionnement	2024	0,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT		2024	6 210,10 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		2024	
10	Dotations Fonds Divers et Réserves	2024	0,00 €
	dont 10222 FCTVA	2024	0,00 €
	dont 1068 Affectation de Résultats N-1	2023	0,00 €
13	Subventions	2024	0,00 €
16	Emprunts	2024	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT		2024	
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2024	6 210,10 €
041	Opérations Patrimoniales	2024	0,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2023	400 000,00 €
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	2023	0,00 €
023	Virement vers Section Investissement	2024	0,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT		2024	400 000,00 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		2024	
11	Frais Généraux	2024	281 789,90 €
12	Salaires et Charges Personnel	2024	99 000,00 €
65	Indemnités Elus	2024	13 000,00 €
66	Charges Financières	2024	0,00 €
67	Charges Exceptionnelles	2024	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT		2024	
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2024	6 210,10 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	2024	0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2023	400 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	2023	129 438,26 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT		2024	270 561,74 €
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		2024	
13	Remboursements Remunérations Personnel	2024	0,00 €
74	Dotations, Subventions, Cotisations EPCIs	2024	263 000,00 €
75	Autres Produits (Compensations)	2024	7 000,00 €
77	Produits Exceptionnels	2024	561,74 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT		2024	
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2024	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	2024	0,00 €

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arconce, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Compte PRINCIPAL du Syndicat Mixte Arconce dit SMAAA équilibré à
 - **400 k€ en FONCTIONNEMENT**
 - **40 k€ en INVESTISSEMENT**

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024

L'an	Deux Mil Vingt Quatre	et le	Deux Avril	à Dix-Neuf heures Trente
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON, Président du SMAAA en séance ordinaire.				
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents				
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC Abs
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC Prés
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC Prés
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(Prés)	GC Prés
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC Prés
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC Prés
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC Prés
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC Exc
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC Prés
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC Exc
AUDUC JM.	suppl LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC Exc
			DORME G.	GC Abs
			DUCHET G.	GC Abs
			DUMONTET P.	GC Prés
			DURAND R.	GC Abs
			GAUTHIER B.	GC Abs
			GAUTHERON R.	GC Abs
			GOYARD R.	GC Prés
			LAROCHE C.	GC Abs
			MICHEL JC.	GC Abs
			PALLOT S.	GC Abs
			PERCHE J	GC Prés
			PERRETTE G.	GC Prés
			PETIT JL. ^{suppl}	GC Prés
			POTHIAU P.	GC Abs
			SOUFFLOT H.	GC Prés
			POMMIER JM.	MA Prés
			PROST D.	MA Prés
			PROST G. ^(VP)	MA Prés
			CHARVET JD.	MB Exc
			CHORIER J.	MB Prés
			DUFOUR D. ^(VP)	MB Abs
			BAUMER C.	SM Abs
			MAMESSIER F.	SM Prés
			DUMONTET B.	SM Prés
			GAGET C.	SM Exc
			RAVAUD J.	SM Prés
			SARROCA R. ^(VP)	SM Prés
			BARCLAY P.	SM Prés
			VERNAVY C.	SM Prés
Secrétaire Séance : Paul DUMONTET				
Date de Convocation CS et d'Affichage : MARDI 26 MARS 2024				
Date de Délibération du CS : MARDI 02 AVRIL 2024				
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice : 51				
dont absents ce jour : 23				
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération : 28				
dont représentés par suppléants : 3				

Objet de la Délibération : **PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

NUMERO DE DELIBERATION : **005-2024-M04-J02**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
005-2024-M02-J02	28	0	0	ACCEPTEE

Vu le code général des collectivités territoriales, code général de la fonction publique et le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, Le Président expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent : - avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ; être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ; - avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 et au prorata des heures effectués par chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'Etat et aux employeurs hospitaliers. Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros (pour les agents dont la rémunération est d'au plus 23.700 euros sur la période de référence) et 300 euros (pour les agents dont la rémunération est comprise entre 33.601 euros et 39.000 euros). Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine. Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Pour information, le Président précise que :

- Le 1^{er} agent a perçu 28 306 € entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023 et que sa quotité de travail est de 80 %
- Le 2^{ie} agent a perçu 25 487 € entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023 et que sa quotité de travail est de 100 %

Et qu'en conséquence les montants de prime à verser sont respectivement de 700 € x 0,80 et de 700 € x 1,00 soit au total : 1 260 €

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arconce après en avoir débattu, délibère et

- **DECIDE** que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème suivant : Rémunération supérieure à 23 700 € annuels et inférieure à 29160 € annuels pour un montant max de 700 €, soit pour le syndicat SMAAA, un montant de prime de 700 €, (soit 2 titulaires concernés sur 2) proratisé au quota d'heures effectuées.
- **DEMANDE** au Président que l'attribution de la prime à chaque agent fasse l'objet d'un arrêté individuel dans le courant du mois d'Avril 2024 pour être versés sur la paie du Mois de Mai 2024.
- **DEMANDE** que les crédits correspondants estimés entre 1 800 et 2 000 € (charges salariales et Patronale incluses) soient prévus et inscrits au budget primitif 2024 à voter au début Avril 2024 par la collectivité.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024**

L'an **Deux Mil Vingt Quatre** et le **Deux Avril** à Dix-Neuf heures Trente

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick **BOUILLON**, Président du SMAAA en séance ordinaire.

Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents

BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Prés	MAMESSIER F.	SM	Prés
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL. suppl	GC	Prés	DUMONTET B.	SM	Prés
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Abs	GAGET C.	SM	Exc
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Prés
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Prés
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Abs	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Prés
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc	LAROCHE C.	GC	Abs	CHARVET JD.	MB	Exc			
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Prés			
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Abs			
AUDUC JM. suppl	LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC	Exc	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Abs			

Secrétaire Séance : Paul DUMONTET

Date de Convocation CS et d'Affichage :

MARDI 26 MARS 2024

Date de Délibération du CS

MARDI 02 AVRIL 2024

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice : 51 dont absents ce jour 23

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération : 28 dont représentés par suppléants 3

Objet de la Délibération : **CONVENTION FDC71 – PIEGAGE RAGONDINS**

NUMERO DE DELIBERATION : **006-2024-M04-02**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
006-2024-M04-02	28	0	0	ACCEPTEE

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'une convention a été signée depuis plusieurs années avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire (FDC71) portant collaboration pour des opérations de régularisation des populations de ragondins sur le bassin versant de l'Arconce.

Et à ce jour, une reconduction de la convention doit être effectuée.

A ce titre, il avait été voté en 2023 des frais de gestion à 500 € par an et l'indemnité par preuve de capture à 3 €.

Le président propose au comité syndical de reconduire la convention avec la FDC71 pour l'année 2024 dans les mêmes conditions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de reconduire la convention avec la Fédération de Chasse de Saône-et-Loire (FDC71) pour année 2024 incluant des frais de gestion à hauteur de 500 €
- **DECIDE** d'un montant à verser par preuve de capture de 3 euros
- **DEMANDE** que des crédits correspondants estimés entre 2500 et 3000 € soient prévus et inscrits au budget primitif 2024 à voter au début Avril 2024 par la collectivité

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Deux Avril à Dix-Neuf heures Trente

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON, Président du SMAAA en séance ordinaire.

Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents

BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Prés	MAMESSIER F.	SM	Prés	
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT J.L.	suppl	GC	Prés	DUMONTET B.	SM	Prés
BOURGEOIN D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Abs	GAGET C.	SM	Exc	
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Prés	
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Prés	
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Abs	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés	
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Prés	
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc	LAROCHE C.	GC	Abs	CHARVET JD.	MB	Exc				
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Prés				
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Abs				
AUDUC JM.	suppl	LGC	DESPIERRES P.	GC	Exc	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Abs				

Secrétaire Séance Paul DUMONTET

Date de Convocation CS et d'Affichage :

MARDI 26 MARS 2024

Date de Délibération du CS

MARDI 02 AVRIL 2024

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :

51

dont absents ce jour

23

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération :

28

dont représentés par suppléants

3

Présentation, discussion, débat : Clôture budgétaire du compte administratif 2023,

Le Président présente la clôture budgétaire du Compte administratif 2023 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (Simulation)

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2022	5 500,00 €
001	Déficit d'investissement	2022	0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT		2023	5 500,00 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			
16	Capitaux d'Emprunts	2023	0,00 €
20	Immobilisation Incorporelles	2023	5 500,00 €
	dont Frais d'Etudes	2023	0,00 €
	dont Licences Logicielles	2023	5 500,00 €
21	Immo Corporelles	2023	0,00 €
	dont Terrains	2023	0,00 €
	dont Matériels/Outillages	2023	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2023	0,00 €
041	Opérations Patrimoniales	2023	0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2022	37 067,30 €
001	Excédent Investissement Antérieur	2022	33 567,30 €
023	Virement de Section Fonctionnement	2023	0,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT		2023	3 500,00 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			
10	Dotations Fonds Divers et Réserves	2023	0,00 €
	dont 10222 FCTVA	2023	0,00 €
	dont 1068 Affectation de Résultats N-1	2022	0,00 €
13	Subventions	2023	0,00 €
16	Emprunts	2023	0,00 €
	dont Emprunts Court Terme	2023	0,00 €
	dont Emprunts Long Terme	2023	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2023	3 500,00 €
041	Opérations Patrimoniales	2023	0,00 €

31 567,30 €

INVESTISSEMENT

RESULTATS EXERCICE

-2 000,00 €

INVESTISSEMENT

AFFECTATION RESULTAT

0,00 €

EXERCICE 2022

CLOTURE

5 566,68 €

EXERCICE 2022

CLOTURE GLOBALE

74 567,30 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2022	176 000,00 €
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	2022	0,00 €
023	Virement vers Section Investissement	2023	0,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT		2023	176 000,00 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			
22	Dépenses Imprévues	2023	0,00 €
11	Frais Généraux	2023	86 500,00 €
	dont Travaux ou Etudes engagés	2023	66 000,00 €
	dont Travaux ou Etudes optionnels	2023	0,00 €
	dont Autres Frais Généraux Divers	2023	20 500,00 €
	dont Contingence de Dépenses	2023	0,00 €
12	Salaires et Charges Personnel	2023	80 000,00 €
	dont Chargée de Mission (EB)	2023	43 000,00 €
	dont Technicien de Rivière (AC)	2023	37 000,00 €
65	Indemnités Elus	2023	6 000,00 €
66	Charges Financières	2023	0,00 €
67	Charges Exceptionnelles	2023	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2023	3 500,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	2023	0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2022	219 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	2022	35 433,32 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT		2023	183 566,68 €
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			
13	Remboursements Remunérations Personnel	2023	0,00 €
74	Dotations, Subventions	2023	176 500,00 €
	dont AELB Solde Subventions sur Trx/Etudes ou sur Salaires/Moyens	2021	9 500,00 €
	dont AELB Solde Subventions sur Trx/Etudes ou sur Salaires/Moyens	2022	53 000,00 €
	dont CR B-FC Solde Subventions sur Trx/Etudes	2022	19 000,00 €
	dont AELB Subventions Travaux/Etude de l'Année	2022	9 000,00 €
	dont AELB Acompte Subventions sur Salaires/Moyens de l'Année	2023	26 000,00 €
	dont ComCom Cotisations au SMAAA des ComComs (Part fixe)	2023	60 000,00 €
	dont ComCom Autres Subventions ComCom (Part Variable Optionnelle)	2023	0,00 €
	dont Divers Contingence de Recettes	2023	0,00 €
75	Autres Produits (Compensations)	2023	7 000,00 €
77	Produits Exceptionnels	2023	66,68 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2023	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	2023	0,00 €

REPORT CLOTURE

43 000,00 €

FONCTIONNEMENT

RESULTATS EXERCICE

7 566,68 €

FONCTIONNEMENT

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024**

L'an	Deux Mil Vingt Quatre		et le	Deux Avril		à Dix-Neuf heures Trente								
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON, Président du SMAAA en séance ordinaire.														
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents														
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Prés	MAMESSIER F.	SM	Prés
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT J.L.	GC	Prés	DUMONTET B.	SM	Prés
BOURGEOIN D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Abs	GAGET C.	SM	Exc
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAYAUD J.	SM	Prés
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Prés
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Abs	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Prés
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc	LAROCHE C.	GC	Abs	CHARVET JD.	MB	Exc			
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Prés			
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Abs			
AUDUC JM.	suppl	LGC	DESPIERRES P.	GC	Exc	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Abs			
Secrétaire Séance			Paul DUMONTET											
Date de Convocation CS et d’Affichage :			MARDI 26 MARS 2024				Date de Délibération du CS			MARDI 02 AVRIL 2024				
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :							51		dont absents ce jour			23		
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération :							28		dont représentés par suppléants			3		

Présentation, discussion, débat :

**Extension de périmètre – Ruisseau de Baugy (SCMB/M) –
Simulation cotisations**

Le Président présente le débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Primitif BP2024 :



	2024	2025	2026	2027	2028
% Augmentation	-1,11%	3,00%	0,00%	3,00%	0,00%
					Prévisionnel CT2
					372 160 €

Montants Cotisations Fixes CC Annuelles des CC Cumulés CT2

PREVISIONNEL COTISATIONS FIXES 2023-2028

	Réalisé 2023
CC LE GRAND CHAROLAIS	43 508 €
CC BRIONNAIS SUD BOURGOGNE	6 374 €
CC SEMUR EN BRIONNAIS	5 428 €
CC St-CYR MERE BOITIER entre CHAROLAIS et MACONNAIS	2 970 €
CC MARCIGNY	3 533 €

CT2 2023-28	122 939 €	185 900 €	248 861 €	313 710 €	378 560 €
-------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Budgété 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028
CC LE GRAND CHAROLAIS	43 008 €	44 298 €	45 627 €	45 627 €
CC BRIONNAIS SUD BOURGOGNE	6 302 €	6 491 €	6 686 €	6 686 €
CC SEMUR EN BRIONNAIS	5 370 €	5 531 €	5 697 €	5 697 €
CC St-CYR MERE BOITIER entre CHAROLAIS et MACONNAIS	2 925 €	3 013 €	3 104 €	3 104 €
CC MARCIGNY	3 521 €	3 627 €	3 736 €	3 736 €

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TOTAL COTISATION Fixes CCs au SMAAA	61 812 €	61 127 €	62 961 €	62 961 €	64 850 €	64 850 €
Nombre d'habitants INSEE Cumulé CC	34 038	33 846	33 655	33 655	33 655	33 655
Nombre d'habitants INSEE pris en compte dans BV	16 055	15 877	15 701	15 701	15 701	15 701
Cotisation par Habitant	3,85 €	3,85 €	4,01 €	4,01 €	4,13 €	4,13 €

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024

L'an	Deux Mil Vingt Quatre		et le	Deux Avril		à Dix-Neuf heures Trente									
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON, Président du SMAAA en séance ordinaire.															
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents															
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Prés	MAMESSIER F.	SM	Prés	
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT J.L.	GC	Prés	DUMONTET B.	SM	Prés	
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Abs	GAGET C.	SM	Exc	
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAYAUD J.	SM	Prés	
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Prés	
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Abs	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés	
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Prés	
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc	LAROCHE C.	GC	Abs	CHARVET JD.	MB	Exc				
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Prés				
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Abs				
AUDUC JM.	suppl LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC	Exc	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Abs				
Secrétaire Séance Paul DUMONTET															
Date de Convocation CS et d’Affichage :				MARDI 26 MARS 2024				Date de Délibération du CS				MARDI 02 AVRIL 2024			
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :								51		dont absents ce jour				23	
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération :								28		dont représentés par suppléants				3	

Présentation, discussion, débat :

Planification 2024 des actions du CT2 BV ARCONCE
sur 2023-2028

La chargée de mission présente un tableau de suivi d'avancement des actions prévues au contrat territorial (C) ainsi que celles réalisées en dehors de ce contrat (HC)..

Tableau de suivi - 2024													
type	code	nom	Logo	Montant	CC concernée	Prévu au CT	Contact / Préliminaire	Faisabilité	Validation	Dossiers technique/ financier	Réalisation	Solde financier	achevé
TRAVAUX	TR2023-C-	Anzy le Duc - Gué de Gravois		39 403,69 €	M	C							
TRAVAUX	TR2024-HC-	Charolles -PréSt Nicolas		83 622,00 €	LGC	HC							
TRAVAUX	TR2024-C-	St Didier en B. - Chérancré		33 747,00 €	SB	C							
TRAVAUX	TR2024	Martigny/Suin/Dyo - mileux remarq. Ecrevisses		69 302,00 €	LGC,BSB	C							
TRAVAUX	TR2024 - HC	Brionnais - Biodiv. - restauration mares		53 293,20 €	SB	HC							
TRAVAUX	E2023-C-	St Didier en B./ Poisson/Varenne l'A. -ARC Aval		32 945,85 €	SB,LGC	C							
TRAVAUX	TR2024-C-	Vaudebarrier - Moleron + FDC		54 315,68 €	LGC	C							
TRAVAUX	TR2024-HC-	Fontenay - Rivière/AEP/Etang				HC							
TRAVAUX	TR2023-C-	Gestion d'embâcles		2 850,00 €	LGC	HC							
TRAVAUX	TR2024-HC-	St Christophe en B. - Etang des Bains		A définir	SB	HC							
TRAVAUX	TR2023-C-	RCEA - Compensation		A définir	SB,LGC	HC							
ETUDE	E2023-C-	Inventaire Zones Humides - BV restant		75 000,00 €	Toutes	C							
ETUDE	E2024-HC-	Suivi de période de sécheresse - Réseau ONDE		ETP	Toutes	HC							
ETUDE	E2024-HC-	réseau de mesure - Station hydrométrique		20 000,00 €	A définir	HC							
ETUDE	E2024-HC-	Etude implantation de haies bocagères		A définir	Toutes	C							
TRAVAUX	TR2024-HC-	Martigny le Comte - Plantation de haie		A définir	LGC	HC							

Pour une meilleure identification, une carte de localisation de ces actions est jointe à la présentation.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

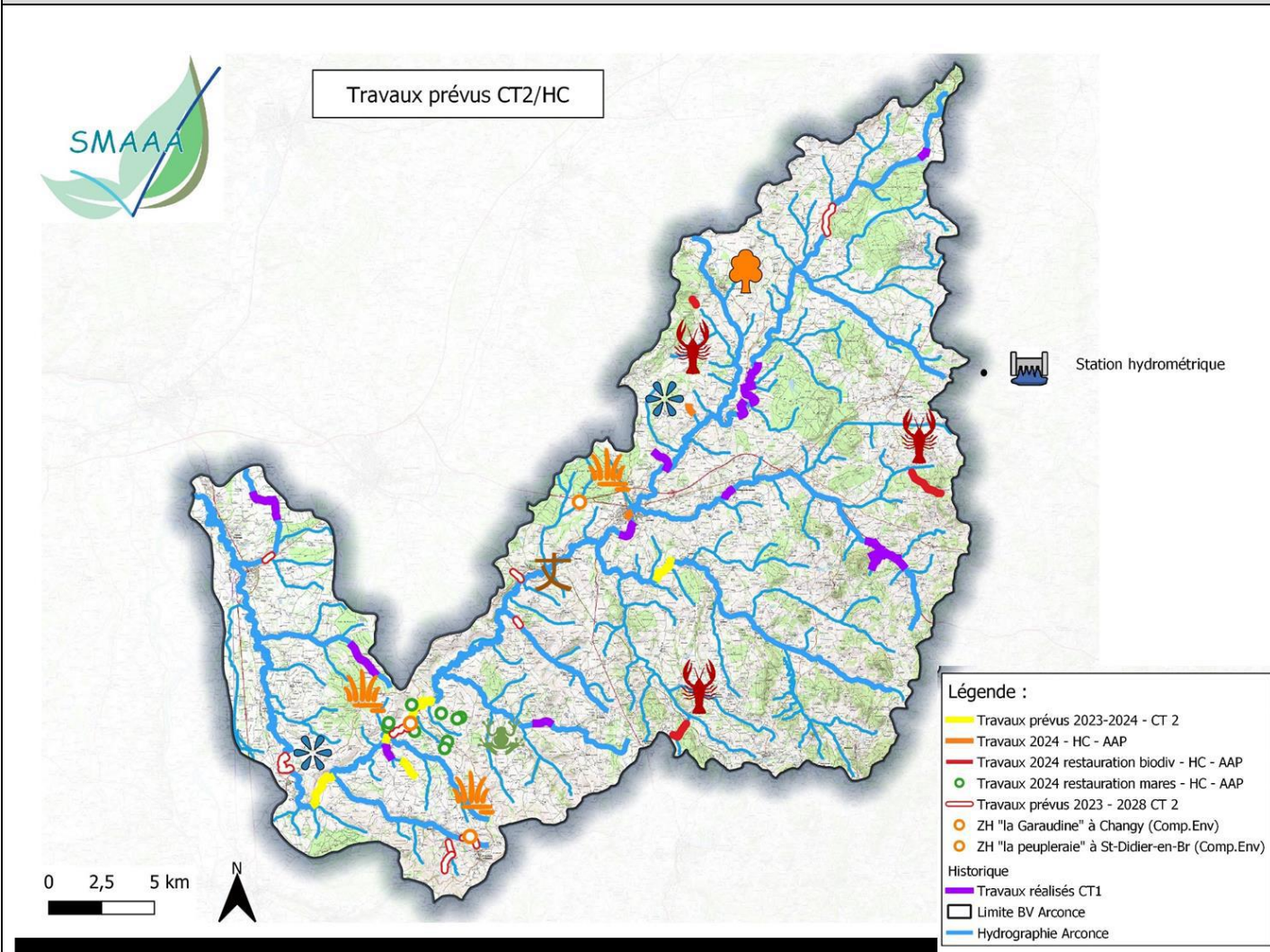
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre		et le Deux Avril		à Dix-Neuf heures Trente	
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Président du SMAAA en séance ordinaire.					
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents					
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	GC	Prés
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	GC	Prés
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés
DUBOST JP.	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Prés	BUISSON X.	GC	Prés
PACAUD C.	BSB	Prés	BURTIN F.	GC	Prés
PAPERIN P.	BSB	Abs	CARON J.	GC	Exc
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Exc
AUDUC JM.	suppl	LGC	DESPIERRES P.	GC	Exc
Secrétaire Séance Paul DUMONTET					
Date de Convocation CS et d’Affichage : MARDI 26 MARS 2024					
Date de Délibération du CS MARDI 02 AVRIL 2024					
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :				51	dont absents ce jour
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération :				28	dont représentés par suppléants

Présentation, discussion, débat :

Planification 2024 des actions du CT2 BV ARCONCE
sur 2023-2028



Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

SEANCE du CS01-2024
DU MARDI 02 AVRIL 2024